

Certificat de Langue des Signes Française Appliquée - Niveau B2

RS4091 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	136
Formacode(s)	15250
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

STEUM · SIRET : 47779035600026

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
JFC CONSEIL	87928477600017	Organiser l'évaluation
MAINS MELODIES FORMATION	84033990700015	Organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Principalement utilisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social, de l'animation, de l'enseignement et de l'interprétation-traduction

Le Certificat de Langue des Signes Française Appliquée de Steum, vise à certifier du niveau de Langue des Signes Française (LSF) en tant que langue seconde.

Il respecte le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) du Conseil de l'Europe tout en étant ajusté aux spécificités de la LSF, du niveau A1 au niveau C1.

Le niveau B2 est celui d'un utilisateur indépendant et correspond au niveau « avancé ou indépendant ». Ce niveau est requis pour la plupart des professions en relation avec le public Sourd.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Selon le CECRL, notre Certificat de Langue des Signes Française Appliquée (CLSFA) valide les compétences générales et communicatives langagières du niveau A1 au niveau C1 du candidat.

A l'issue du niveau B2, le candidat doit être capable de :

- Parler en Langue des Signes avec naturel, aisance et efficacité.
- Prendre l'initiative de la parole sourde, son tour de parole au moment voulu et clore la conversation lorsqu'il faut.
- Rendre compte de ses opinions et les défendre en Langue des Signes au cours d'une discussion en apportant les explications appropriées, des arguments, des commentaires.

Le certificat CLSFA est délivré en cas de réussite au test d'évaluation de LSF. Celui-ci correspond au niveau de langue sélectionné par l'apprenant.

Le niveau B2 consiste en la maîtrise de la langue Sourde aux niveaux de la grammaire et de la littérature : analyser, interpréter, juger, critiquer, argumenter, exposer.

Selon le CECRL, notre Certificat de Langue des Signes Française Appliquée valide les compétences générales et communicatives langagières du niveau A1 au niveau C1 de l'apprenant.

Pour le niveau B2 :

- Parler en Langue des Signes avec naturel, aisance et efficacité.
- Prendre l'initiative de la parole sourde, son tour de parole au moment voulu et clore la conversation lorsqu'il faut.
- Rendre compte de ses opinions et les défendre en Langue des Signes au cours d'une discussion en apportant les explications appropriées, des arguments, des commentaires.
- Construire une argumentation logique en Langue des Signes avec des phrases toutes faites pour gagner du temps.
- Utiliser une variété de mots de liaison efficacement pour indiquer le lien entre les idées.

Ces compétences sont évaluées via trois activités langagières :

- Compréhension (réception).
- Expression orale (production - interaction).
- Production enregistrée (enregistrement vidéo).

Elles permettent de mesurer :

La compréhension de :

- conférences et de discours assez longs, d'argumentation complexe si le sujet est familier,
- la majorité des vidéos en Lsf sur l'actualité et des longs enregistrements vidéos.

La capacité à :

- s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets liés aux centres d'intérêts,
- développer un point de vue sur un sujet d'actualité et d'expliquer les avantages et inconvénients de différentes possibilités.

Le degré de spontanéité dans la communication, l'aisance et l'interaction normale avec une personne Sourde signante.

La participation active à une conversation dans des situations familières.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun prérequis pour passer le test d'évaluation de langue des signes française.

Le Certificat de LSF Appliquée s'adresse à tous, indépendamment de la situation, nationalité, profession, niveau d'études.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/4091/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	10
Montant total engagé	40 886 €
Coût moyen par dossier	4 089 €
Durée moyenne	614 h
Période	09/2020 – 10/2021
France compétences	37 %
Reste à charge titulaire	25 %
Régions	24 %
France Travail	9 %

